

Arrêté
BEM AT 2025 0202

Arrêté temporaire de circulation Terrassement et pose de câble,

RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU), RUE DE VERSAILLES (BEAUPREAU) et RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY représentée par Jérome TIMONIER - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de terrassement et pose de câble rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 31/03/2025 au 29/04/2025 RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU), RUE DE VERSAILLES (BEAUPREAU) et RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 31/03/2025 et jusqu'au 29/04/2025, la circulation est alternée par feux :

- RUE SAINT-MARTIN, de la RUE DE VERSAILLES jusqu'au 53
- RUE SAINT-MARTIN, du 55 jusqu'à la RUE DE VERSAILLES
- 9006 RUE DE VERSAILLES
- 1 RUE LOUISE VOISINE

Merci de laisser l'accès aux transports scolaires :

- le matin entre 6h00 et 9h30
- le midi entre 11h45 et 14h00
- le soir entre 17h15 et 19h30

Merci de laisser l'accès aux services déchets et aux services secours

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 18/03/2025 Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges



DIFFUSION.

Bouygues E&S

BRANGEON
 HDV

HDV
 Pompier de La Poitevinière

Mairie Beaupréau

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

